



SESSION D'AUTOMNE 2023
CONFÉRENCE DES ONG DU CONSEIL DE L'EUROPE (CDE)
STRASBOURG

La session d'automne de cette année 2023 s'est tenue les 9, 10 et 11 octobre; comme toujours, dans le bâtiment « Agora » à Strasbourg.

Les rapports et débats de cette édition ont été principalement consacrés à des questions opérationnelles. D'une part, les relations de la Conférence avec les autres organes du Conseil de l'Europe, à la lumière des priorités définies dans la Déclaration du Sommet de Reykjavik. Et d'autre part, le fonctionnement interne de la Conférence elle-même, en vue des nouvelles élections de la Présidence et du Comité permanent qui auront lieu en avril prochain, lors de la session de printemps 2024.

1 - Relations de la Conférence avec les autres organes du Conseil de l'Europe

La Déclaration du Sommet de Reykjavik de mai 2023 (voir : rm.coe.int/4th-summit-of-heads-of-state-end-government-of-the-council-of-europe/1680ab40c1) a défini plus précisément les priorités à traiter par les organes du Conseil. Comme l'a annoncé Marija PEJCINOVIC, Secrétaire générale, lors de la session de printemps, ces priorités mettent l'accent, entre autres, sur la nécessité d'une implication plus directe de la société civile.

En ce sens, le 15 septembre, la première réunion du Secrétariat a eu lieu avec 85 ONG, 45 appartenant à la Conférence et 40 autres extérieures à celle-ci (voir: <http://www.coe.int/fr/web/portal/new>) Lors de cette réunion, la première esquisse de remodelage qu'ils envisagent d'appliquer aux Comités directeurs, qui sont ceux qui s'occupent des conseils directs au Conseil des ministres, a été présentée. Ils s'occupent de préparer les lignes directrices pour les résolutions, les recommandations, etc.

En mai 2024, Litchenstein organisera le prochain Comité des Ministres et on espère que d'ici là, le nouveau projet pourra être présenté.

Du point de vue de l'amélioration des relations de la Conférence avec ces Comités directeurs, les principales revendications formulées par l'Assemblée étaient la possibilité de coopérer avec la présence directe de représentants de la Conférence au sein de ces Comités et le recouvrement d'une compétence perdue, telle que l'autorisation des présidents des comités de travail de la Conférence à consulter, à tout moment, les dossiers correspondant aux différentes résolutions, recommandations, etc., au cours du processus de préparation lui-même.

Actuellement, il existe déjà la présence d'OING dans ces Comités de Pilotage avec le statut d'Observateurs, mais le caractère participatif des OING appartenant à la Conférence semble incompatible avec les règles actuelles régissant la performance des observateurs. En d'autres termes, à l'heure actuelle, les OING qui siègent à la Conférence sont habilités à faire des propositions de recommandations directement au Conseil des ministres, mais nous ne pouvons pas influencer le processus d'élaboration des recommandations préparées par les comités directeurs. L'Assemblée a proposé que cette question soit abordée par la nouvelle équipe de direction qui sera élue lors des prochaines élections.

D'après la présentation de Daniel POPESCU, à l'occasion de sa comparution devant cette Assemblée, (Chef de la Démocratie et de la Gouvernance du Conseil de l'Europe), directement responsable de la refonte de ces organes, l'intérêt du Conseil de l'Europe pour le renforcement de la présence de la société civile est susceptible de se traduire par la proposition d'élire des représentants directs de la Conférence dans différentes instances.

Lors du Sommet de Reykjavik, Erdgard ERMISCHER, Président de la Conférence et seul représentant de la société civile au Comité des Ministres, a eu l'occasion de constater qu'un certain nombre de ministres ignoraient totalement l'existence et le fonctionnement de la Conférence. Pour pallier ce manque de connexion, il semble qu'ils veuillent promouvoir une réunion annuelle qui leur permettra de prendre connaissance du travail de nos OING. (Rapport du Président concernant la présence de la Conférence au Sommet de Reykjavik)

Enfin, dans cette section sur les relations entre la Conférence et les autres organes du Conseil de l'Europe, il convient de souligner l'approbation de la recommandation présentée par le Comité pour le suivi de la réglementation de l'IA. Cette recommandation vise à réglementer

l'utilisation de l'IA dans l'éducation (voir: rm.coe.int/conf-ag-2023-rec4-projet-de-recommandation-concernant/1680ac8e26)

2- Fonctionnement interne de la Conférence : Élections, printemps 2024

Le renouvellement de la Présidence et du Comité permanent, qui aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale en avril 2024, a occupé la majeure partie de la session de la dernière journée. A cette occasion, le calendrier de présentation des candidats a été établi et les conditions et règles qui régissent ce processus ont été rappelées (voir : <http://www.coe.int/fr/web/ingo/committees>) (Cliquez sur Sessions)

Dans ce contexte, il y avait quelques mises en garde importantes pour toutes les ONGI. D'une part, l'importance d'avoir toutes les données qui nous identifient à jour dans la base de données de la conférence. D'autre part, il ne devrait pas y avoir de changement dans les coordonnées électroniques de la personne qui sera chargée de voter à la session de printemps d'ici la fin des élections. Comme annoncé, le vote se fera par ordinateur, afin de combiner les votes en ligne et en présentiel.

Enfin, dans les six prochains mois, l'évaluation de la participation des OING aux activités de la Conférence aura lieu afin de renouveler la reconnaissance de notre statut participatif. Nous attendons le questionnaire qui nous sera envoyé.

Pour sa part, l'Assemblée a fait une proposition visant à améliorer la coordination interne entre l'évolution des travaux des commissions et le fonctionnement de la commission permanente. À cet égard, il a été proposé d'organiser 2 ou 3 réunions au cours de l'année entre les présidents des commissions, le président de la Conférence et les membres de la commission permanente. La proposition a été très bien accueillie par toutes les parties concernées.

3- Elaboration du contenu des travaux des Comités

Peu de nouveautés. La plupart des commissions sont en train d'achever les travaux entamés en 2021, afin de profiter de cette dernière année de prolongation tout en commençant à préparer le nouveau thème qu'elles devront revalider lors de la prochaine session de printemps. En ce sens, au sein de la commission des migrations, nous avons commencé à préparer le nouvel objectif à atteindre en ce qui concerne le problème du logement en tant que condition

essentielle pour une insertion réussie des migrants. Toutes les contributions que vous pouvez nous apporter pour une meilleure approche de ce sujet nous seront d'une grande aide.

Au cours de cette session d'automne, seule la commission de défense des droits des femmes a joué un rôle important. Dans la matinée de la séance du lundi 9, il y avait un espace spécial pour une table ronde à laquelle ont participé les présidents de toutes les commissions. Chacun a expliqué en quoi consistait la spécificité du problème féminin, en fonction de la pertinence de chaque cas. Cette réunion a montré que tous les comités tiennent compte de ce problème. En regardant vers l'avenir, ils essaieront de voir s'il est possible d'aborder un aspect spécifique de manière transversale. (Voir : rm.coe.int/note-conceptuelle-du-debat-du-comité-les-ong-entant-que-defenseurs-de/1680ac9e30)

En pensant déjà à la prochaine « législature », il y a eu une présentation de deux nouveaux sujets possibles. L'urbanisme de qualité et l'environnement en tant que droits sociaux. (Groupe d'architectes + Forum de Davos) et, d'autre part, le problème du travail dans des conditions d'esclavage moderne, lié à la traite des êtres humains et au trafic d'êtres humains.

Sur ce dernier point, Katharine BRYANT et Abigail MUNROE ont présenté un rapport solide, basé sur des enquêtes menées au cours des 5 dernières années auprès de 160 pays. Avec des données collectées directement et indirectement par le biais des rapports de l'OIT et de l'OIM. Son objectif sera d'élaborer une recommandation qui contribue à promouvoir des mesures aidant à la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, la nouvelle commission sur le droit au sport tout au long de la vie a tenu une réunion en parallèle de la session, afin de finaliser la délimitation de son contenu et consolider le réseau des OING qui l'appuiera.

Appel aux membres du réseau PAX ROMANA

Si un membre de notre réseau Pax Romana est intéressé à participer à l'un de ces nouveaux groupes, vous pouvez contacter directement Begoña Ocio, delegue-coe@icmica-miic.org, afin de vous mettre en rapport avec le président du comité correspondant.

J'aimerais également vous rappeler les comités qui devraient rester actifs au cours de la prochaine législature. Votre participation à l'un ou l'autre d'entre eux serait tout aussi intéressante. Il s'agit de :

- Droits des migrants, des réfugiés et des exilés
- Dialogue interreligieux et interconvictionnel
- Crise environnementale et sanitaire
- Droits sociaux et suivi de la Charte sociale européenne
- Droits de l'enfant
- Droits des femmes
- Intelligence artificielle
- Éducation.

Pour consulter des informations détaillées sur chaque commission, en relation avec les travaux réalisés au cours de ces 2 années et demie, rendez-vous sur le site de la Conférence: <http://www.coe.int/fr7web/ingo/committees>. Parmi les documents que toutes les commissions publient dans leur section correspondante, vous trouverez le «Rapport, avril 2023». Le rapport comprend ce qui a été fait jusqu'à présent et des prévisions pour l'avenir.

Rédigé par:

Begoña Ocio

Déléguée permanente de Pax Romana à la COING du Conseil de l'Europe

Pobeña, nov. 2023

PHOTOS D'ILLUSTRATION



Begoña Ocio, Déléguée permanente de Pax Romana à la COING du Conseil de l'Europe.



Allocution de l'ambassadeur de l'Irlande en commémoration de la journée pour la lutte contre la Pauvreté. Présentation de la copie en anglais de la Dalle avec la déclaration des fondateurs du Conseil de l'Europe.



Esculpture de Rodin "Les bourgeois de Calais" Révendication des droits des citoyens libres. Cette sculpture préside l'entrée au Palais de l'Europe, siège de l'Assemblée Parlementaire et le Comité des Ministres du CdE



Siège de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe